

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/11/2006 - Convocation du 16/11/2006  
Compte rendu affiché le : 01/12/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	26

**Présents :** M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; Mme MARMONIER; Mme BERRA; M. GONDELAUD; M. FORGET; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; Mlle MILLET; M. BOUREZG; M. BELLOT

**Absents représentés :** M. MACHURAT (pouvoir à M. BELLOT); Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme BROSSARD); Mme GLATARD (pouvoir à M. RODRIGUEZ); Mme WYMANN (pouvoir à Mme BOUHEY); M. CHRETIN (pouvoir à M. GONDELAUD); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN)

**Absents :** M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR.

## Objet : Tarifs 2007 - Droits de place Foires et Marchés

Comme tous les ans, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le montant des droits de places applicables au marché forain le vendredi, aux fêtes, vogues et cirques courants de l'année et la foire du 1<sup>er</sup> mai.

Le Conseil Municipal est donc invité à fixer les tarifs des Foires et Marchés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- VU l'avis de la commission "Finances",
- VU l'avis de la commission "Foires et Marchés",
- **ADOpte la proposition d'augmentation des tarifs qui lui est soumise et les fixe en conséquence aux montants suivants :**

### MARCHE FORAIN du VENDREDI

- ◇ Abonnés, le ml pour l'année ..... 27,50 €
- ◇ Non abonnés, le ml pour chaque marché en ce qui concerne le vendeur ayant un banc ou une voiture ..... 1,50 €
- ◇ Raccordement électrique : abonnés (par trimestre)..... 19,00 €  
non abonnés (par marché)..... 2,45 €

### FETES, VOGUES et CIRQUES COURANTS de L'ANNEE

- ◇ Les cirques paieront 0,46 € par m2/jour de fête.
- ◇ Le minimum de perception des manèges et forains sera :  
22,50 € par jour de fête pour les petits métiers,  
34,50 € par jour de fête pour les salles de jeux,  
54,30 € par jour de fête pour les gros métiers.
- ◇ Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront :  
1,09 € par ml et par jour de fête,  
0,62 € les autres jours.
- ◇ Les caravanes, voitures et camions de tous les forains paieront un droit fixe de 1,09 € par jour de stationnement.
- ◇ Consommation eau (1 m3), la journée ..... 2,45 €
- ◇ Les jeux à pièces ou jetons paieront 1,25 € par ml et par jour de fête.

### AMBULANTS SEMAINE

- ◇ Forfait journalier : 6,00 €
- ◇ Raccordement électrique/trimestre : 19,00 €

**CAMION - MAGASIN**

- ◇ Vente au déballage - Forfait journalier : 35,00 €

Sauf autorisation spéciale et par écrit, personne ne pourra stationner plus de 4 jours avant la fête et plus de 3 jours après.

**FOIRE du 1<sup>er</sup> MAI**

- ◇ Les abonnés régleront par ml ..... 5,50 €
- ◇ Les non abonnés régleront par ml ..... 10,50 €
- ◇ Débride par ml ..... 33,80 €
- ◇ Raccordement électrique, la journée ..... 6,50 €
- ◇ Consommation eau (1 m<sup>3</sup>), la journée ..... 2,45 €
- ◇ Manèges et forains : la perception sera de :
  - 31,00 € par jour de fête pour les petits métiers
  - 45,00 € par jour de fête pour les salles de jeux,
  - 72,80 € par jour de fête pour les gros métiers.
- ◇ Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront :
  - 1,35 € par ml et par jour de fête,
  - 0,62 € les autres jours.
- ◇ Les camions, caravanes et voitures paieront 1,25 € par véhicule et par jour,
- ◇ Les jeux à pièces ou jetons paieront 1,45 € par ml et par jour de fête.

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

**Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 23 novembre 2006  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.**

*Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 18/12/2006  
Publication ou affichage du 19/12/2006  
Paul LAFFLY,  
Maire.*

